

## LE REVENU D'UN BUREAU DE POSTE

## Question n° 561—M. Comeau:

Comment calcule-t-on le revenu d'un bureau de poste particulier?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): En groupant les recettes provenant de la vente d'articles d'affranchissement. Les recettes qui ne proviennent pas de la vente d'articles d'affranchissement, comme les mandats de poste ou la location des cases postales, ne sont pas prises en considération.

## LES BATEAUX-PHARES

## Question n° 563—M. Comeau:

1. Combien de bateaux-phares sont en service au Canada et assurent aux pêcheurs une aide à la navigation?

2. S'il y en a, où se trouvent-ils et quels ont été les frais de fonctionnement de chacun pour les années 1967 et 1968?

3. Quels ont été les frais de fonctionnement du bateau-phare *Lurcher* pour les années 1967 et 1968?

4. Quel service assurait ce bateau-phare?

5. Combien d'hommes travaillaient à bord du *Lurcher*?

6. Où a-t-on placé ces hommes?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Aucun.

2. Voir les réponses aux questions 1 et 3.

3. Les frais d'exploitation du bateau-phare *Lurcher* se sont élevés à \$153,410 en 1967-1968 et à \$150,375 en 1968-1969.

4. Le *Lurcher a*) montrait un feu clignotant. b) faisait retentir une sirène de brume en temps de visibilité réduite. c) transmettait des signaux de radiophare. d) transmettait des données météorologiques.

5. Vingt.

6. Le ministère a offert d'autres postes à tous ces hommes dans ses différents services. Plusieurs les ont acceptés et les autres réfléchissent à la question.

## L'IMMUNITÉ DIPLOMATIQUE DE CERTAINS DÉLINQUANTS ÉTRANGERS

## Question n° 588—M. Howard (Okanagan Boundary):

Jusqu'à maintenant, au cours de l'année 1969, des diplomates étrangers en mission au Canada ont-ils pu se soustraire à des poursuites criminelles grâce à l'immunité diplomatique et, dans l'affirmative, combien de fois a-t-on eu recours à l'immunité diplomatique?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Selon les dossiers du ministère, il y a eu seulement un cas, pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 2 décembre 1969, où l'immunité diplomatique a été invoquée pour éviter une action qui aurait normalement été considérée comme criminelle. Dans trois autres cas dont le ministère a eu connaissance, des accusations n'ont pas été portées parce que la personne en cause avait de toute évidence le statut diplomatique.

## LA CONVENTION FISCALE CANADO-AMÉRICAINNE ET LES ENSEIGNANTS AMÉRICAINS

## Question n° 589—L'hon. M. Lambert:

1. A-t-on envisagé la possibilité de négocier avec le gouvernement des États-Unis de l'abrogation de l'article VIII de la Convention fiscale réciproque entre le Canada et les États-Unis, qui autorise les enseignants américains à exercer leur profession au Canada pour une période maximum de vingt-quatre mois sans payer d'impôt et a-t-on pris une décision à ce sujet?

2. A-t-on fait des études pour comparer la situation financière de ces enseignants avec celle de leurs homologues canadiens (ayant les mêmes titres) qui occupent des postes identiques au Canada et quelles sont les conclusions de ces études?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1 et 2. Les propositions relatives à la réforme fiscale, rendues publiques récemment par un Livre blanc du gouvernement, comprennent, au paragraphe 26 du chapitre 2, une déclaration à l'effet que le gouvernement a l'intention d'abroger, sur une base de réciprocité, l'exemption actuellement accordée par les conventions fiscales aux enseignants et professeurs étrangers venus au Canada pour un temps limité et d'imposer ces personnes au même titre que les autres contribuables.

## LA COMMISSION LAURENDEAU-DUNTON

## Question n° 632—M. Coates:

1. Jusqu'à maintenant, combien ont coûté les travaux de la Commission B et B? Selon les prévisions, quel en sera le coût définitif et quand seront-ils terminés?

2. Quel sont les noms de tous ceux qui ont siégé à la Commission et combien chacun a-t-il touché pour son traitement et ses dépenses?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Au 2 décembre 1969, le coût des travaux de la Commission s'élevait à \$8,376,120.91. Le coût définitif est estimé à \$8,900,000. La Commission nous a fait savoir qu'elle prévoyait terminer ses travaux vers la fin de l'été de 1970.

2.

Noms	Honoraires	Déplacement
M. C. Cormier	\$ 40,250.00	\$ 15,207.69
M. A. D. Dunton	67,150.00	4,256.08
M. R. Frith	90,550.00	26,043.84
M. J.-L. Gagnon	121,250.00	25,349.25
M <sup>me</sup> G. Laing	55,100.00	34,244.90
M. P. Lacoste	30,150.00	3,570.30
M. A. Laurendeau	105,200.00	19,102.35
M. J. Marchand	14,450.00	5,215.03
M. J. Rudnyckyj	52,150.00	21,814.90
M. F. R. Scott	45,300.00	9,570.74
M. P. Wyczynski	54,200.00	4,000.66
M. A. Raynauld	18,050.00	701.95
	<hr/>	<hr/>
	\$693,800.00	\$169,077.69
	<hr/>	<hr/>
Total	\$863,552.59	